

Centre National de la Propriété Forestière
Île-de-France - Centre-Val de Loire

Monsieur le Président
C. C. Beauce Loiretaine
345 chemin des Ouches
45 410 Sougy

N/Réf : LP.GL 731

Objet : Mise en compatibilité du PLUI-H n°1

Orléans, le 4/03/ 202

Monsieur le maire,

Vous avez transmis au CRPF par courrier reçu le 7 décembre 2023 les documents concernant la déclaration de projet «site du groupe Servier» valant mise en compatibilité du PLUI-H de votre intercommunalité, et je vous en remercie.

Il s'agirait de déclasser 6500 m² d'EBC en zone UAE1 en vue de construire un bâtiment ayant une emprise au sol de 2990 m².

Compte-tenu de cette surface peu importante, nous n'avons pas d'objection à ce projet, d'autant plus que la compensation du défrichement est prévue en classant en EBC 7500 m² d'une friche post-culturelle.

A toutes fins utiles je vous adresse une note élaborée par le CRPF sur la prise en compte des espaces boisés dans les documents d'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,



G. LEGROS

PJ : Note sur les espaces boisés dans les PLU et les SCOT